

### L'agglomération

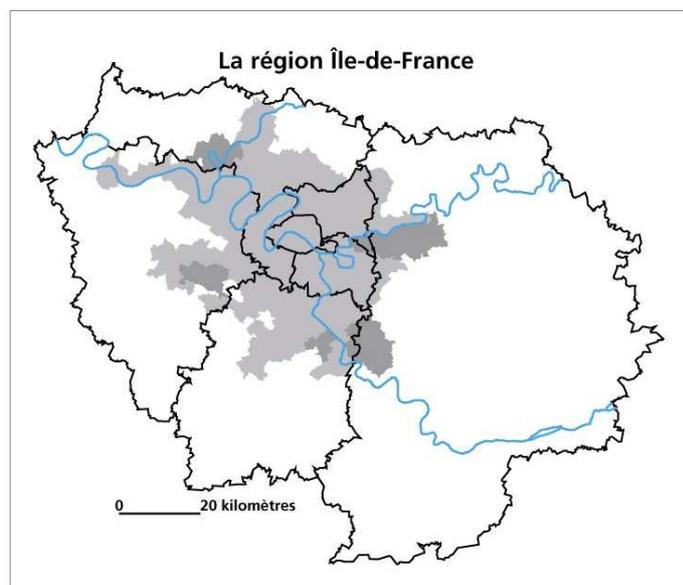
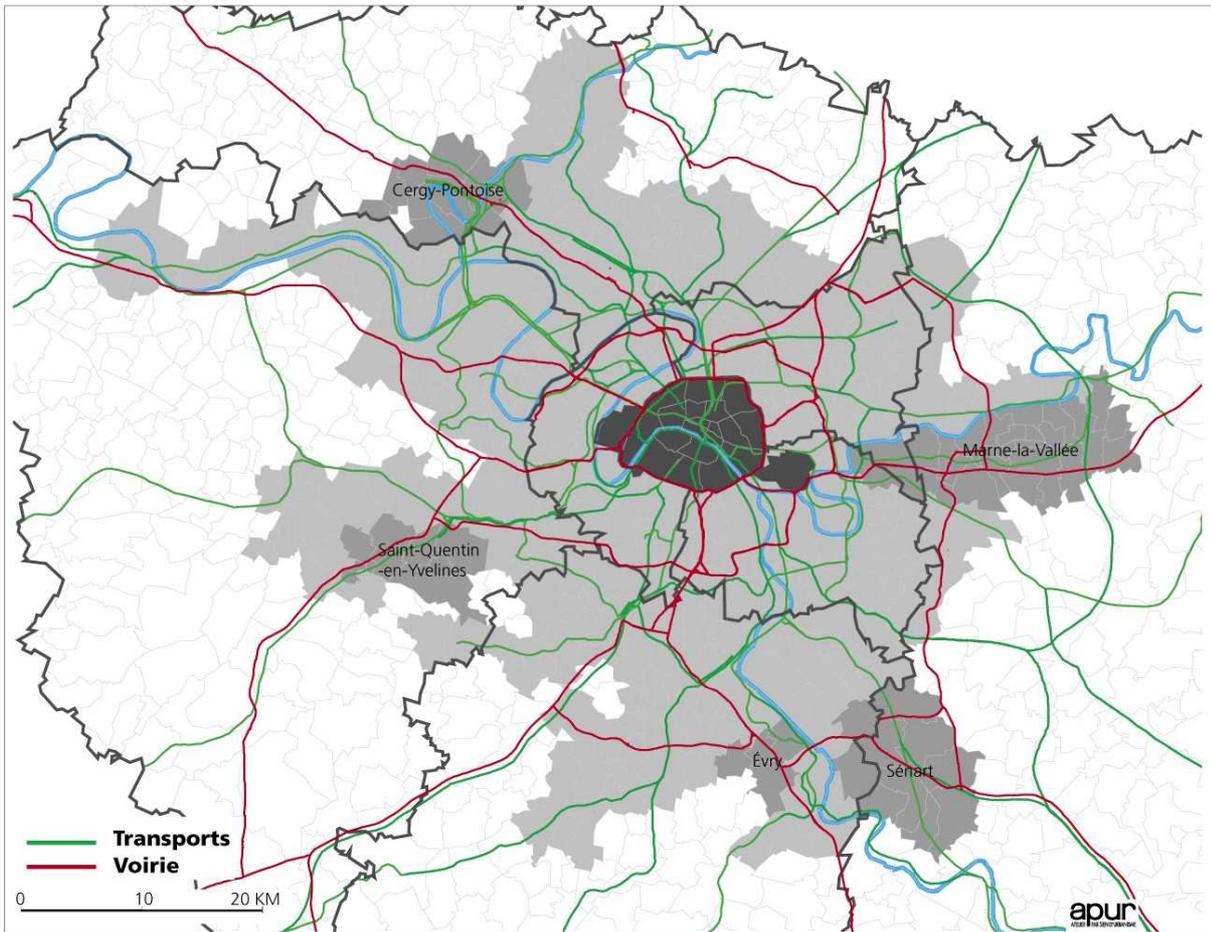


Figure 1 : L'agglomération parisienne et la région Ile-de-France

# I – LES DIMENSIONS DE PARIS

## I. 1 Paris capitale

En termes quantitatifs, la place de Paris se mesure d'abord par sa population et le nombre de ses emplois, qui ont sensiblement évolué aux cours des années 1980 et 1990. La population est passée de 2 170 000 à 2 126 000 habitants et le nombre d'emplois de 1 810 000 à 1 610 000, soit une perte limitée de 50 000 habitants, mais de près de 200 000 emplois. Dans le même temps, la région Ile-de-France a vu sa population et ses emplois augmenter respectivement de 880 000 et 259 000 unités pour atteindre 10 951 000 habitants et 4 959 000 emplois.

Les objectifs du SDAU de Paris étaient en 1977 de stopper la dépopulation qui avait marqué la période précédente, tout en contenant l'emploi tertiaire, concurrent essentiel du logement pour l'occupation des sols. Ils ont donc été partiellement tenus.

Les tendances constatées expriment aussi une baisse très sensible du poids relatif de la ville-centre par rapport à son environnement, plus forte en moyenne que dans les autres villes françaises. Si Marseille connaît par exemple une évolution du même ordre, le centre de Lyon s'est au contraire maintenu, comme plusieurs centres d'autres villes de moindre importance.

Il faut encore situer Paris par rapport aux grandes métropoles européennes et mondiales. A cet égard, si elle reste une des grandes cités du monde économique développé, Paris, avec la région Ile-de-France, est passé au cours des 20 dernières années du 11<sup>ème</sup> rang au 22<sup>ème</sup> rang mondial en termes de population, en raison de la croissance des grandes agglomérations comme Bombay, Lagos, Séoul et Le Caire qui connaissent aujourd'hui d'importants problèmes de développement.

Mais cette comparaison a ses limites. Paris est une ville entièrement constituée par son histoire millénaire qui ne peut s'étendre sur des espaces naturels ou agricoles comme le font d'autres villes. Son avenir se joue essentiellement dans la qualité du renouvellement urbain qu'elle saura mettre en œuvre.

Lieu de résidence en 1990 des habitants de l'Île-de-France en 1999

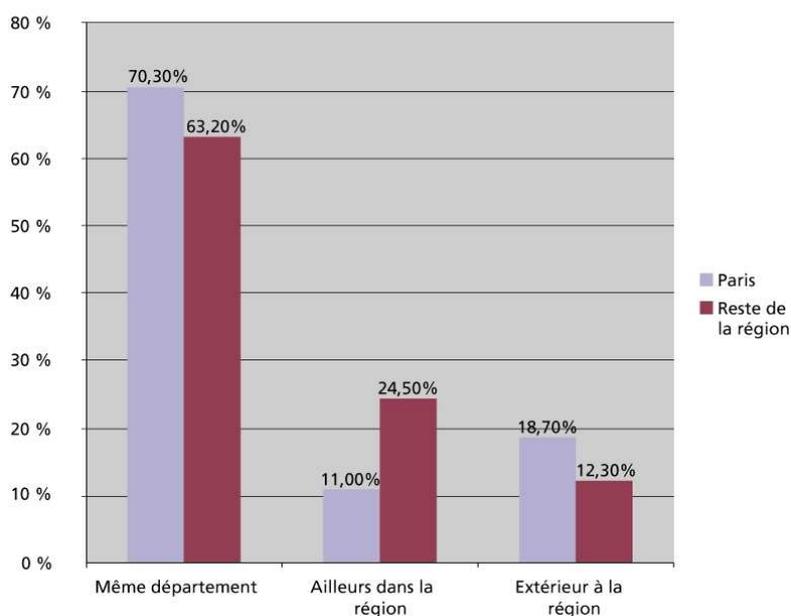


Figure 2 : Départs des Franciliens de la région entre 1990 et 1999

En termes qualitatifs, l'agglomération de Paris figure toujours parmi les 5 premières du monde, derrière Tokyo, New-York-Philadelphie, Osaka-Kobé-Kyoto, Los Angeles, et sensiblement devant Londres. A l'échelon national, le PIB de l'Ile-de-France représente 30 % du PIB français et Paris, à lui seul, 10 %.

Au demeurant, l'attrait d'une ville ne se mesure pas qu'en termes comptables et financiers. La qualité de vie proposée, la diversité de son peuplement, son équipement et sa culture, sont des aspects plus essentiels. À cet égard, Paris ne manque pas d'atouts. Les années 1980 et 1990 ont été marquées par des réalisations majeures, et en premier lieu naturellement par une série de grands équipements culturels dont le prestige a accru l'influence de la France à l'étranger. Le développement des réseaux des TGV, dont Paris constitue le cœur, a fortement amélioré les conditions de déplacements à l'échelle de la France et plus largement de l'Europe. Paris conserve depuis plus de 20 ans le premier rang en matière d'organisation des congrès internationaux et reste une des principales destinations touristiques mondiales. La fréquentation touristique n'a cessé de croître ces dernières années, au point qu'aujourd'hui les difficultés qu'elle engendre posent de nouvelles questions.

Sur un autre plan enfin, malgré la diminution de sa population et de ses emplois, Paris conserve toute sa place en tant que ville d'accueil. Au cours des 10 dernières années, la capitale est apparue tout à la fois comme le département de la région Ile-de-France le plus stable en termes de population, puisque 70 % des Parisiens y habitaient déjà en 1990, mais aussi comme le plus riche en habitants extérieurs à la région, avec près de 19 % d'habitants nouveaux sur la même période.

Paris, depuis longtemps, a accueilli des migrants venus des provinces françaises, des pays européens, des régions d'Afrique, d'Asie du sud-est, et, plus récemment, des migrants venus de Chine, du sous-continent indien, et des anciens pays de l'Est. Près de 200 nationalités sont ainsi recensées. La population étrangère représente en 1999 un peu moins de 15 % de la population parisienne, alors que ce taux est de 5,6 % pour la France entière, et de 11,9 % pour l'Ile-de-France.

Ces caractéristiques résultent naturellement du fait que Paris est en réalité le cœur d'une vaste agglomération où l'offre d'emplois reste élevée, la densité des équipements importante, la proportion de petits logements significative. Paris apparaît donc pour les nouveaux arrivants comme un lieu d'accueil privilégié pour la recherche d'un emploi, d'un logement et en termes de services offerts.

La désindustrialisation a formé sans doute l'élément central de l'évolution passée. Elle a conduit à une forte transformation des emplois au bénéfice des activités de service, prolongeant un mouvement également important à l'échelle de la région et du pays tout entier. En outre, au cours de la dernière décennie, Paris a perdu 126 000 emplois salariés (93 000 emplois dans le secteur industriel et 33 000 emplois dans celui de la construction) – source INSEE.

Paris reste cependant une ville particulièrement active et performante dans de nombreux domaines de l'économie et de la recherche et doit le rester. La part des emplois publics y est aussi plus élevée qu'ailleurs, en raison de son rôle de capitale et malgré les mesures prises en matière de décentralisation.

Au cœur d'une des plus importantes agglomérations du monde, Paris dispose incontestablement de tous les atouts d'une grande métropole internationale, attirant nombre d'investisseurs, de visiteurs, d'artistes, d'étudiants et de chercheurs étrangers. Paris, moteur de l'économie francilienne, entend valoriser ces atouts pour stimuler la création d'emplois.

## Evolution de l'emploi total à Paris

Source : Insee estimations d'emplois

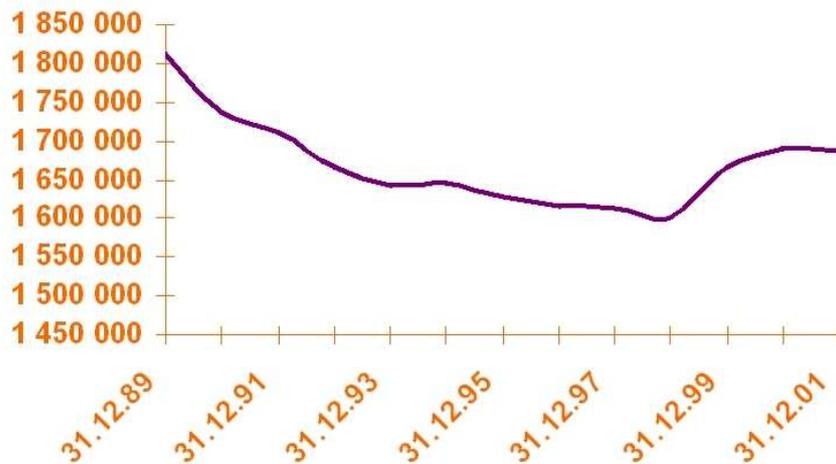


Figure 3 : Nombre d'emplois à Paris

La redistribution de l'emploi ne s'est pas opérée de façon homogène et, considérée du point de vue de la mixité de l'occupation du sol, la situation s'est au total plutôt améliorée. Le taux d'emploi, rapport des emplois sur les actifs, a en effet diminué dans les arrondissements du centre-ouest, alors qu'il a augmenté dans ceux de l'est où un effort important en faveur du développement de l'activité a été mené. Malgré cet effort, la situation reste cependant encore préoccupante aujourd'hui, car elle paraît plus résulter d'une désaffectation peut-être passagère des entreprises pour le centre de Paris, que d'un véritable transfert vers des sites alternatifs.

Accompagnant cette évolution de l'emploi, la population de la capitale a connu des modifications très sensibles. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active est passée de 22,1 % à 35,3 % entre 1982 et 1990, celle des employés et ouvriers de 49,8 % à 35,2 %. Les plus fortes évolutions ont eu lieu dans les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissements.

Accroître la compétitivité économique et créer des emplois suppose notamment l'émergence de nouveaux pôles économiques et de recherche, favorisant les synergies dans tous les domaines de la création. Il convient également de développer un tourisme – composante majeure de l'économie parisienne – respectueux de l'environnement qui soit à la fois source d'enrichissement culturel et générateur d'emplois.

### Evolution du taux d'emploi, par arrondissement, au cours des trois derniers recensements

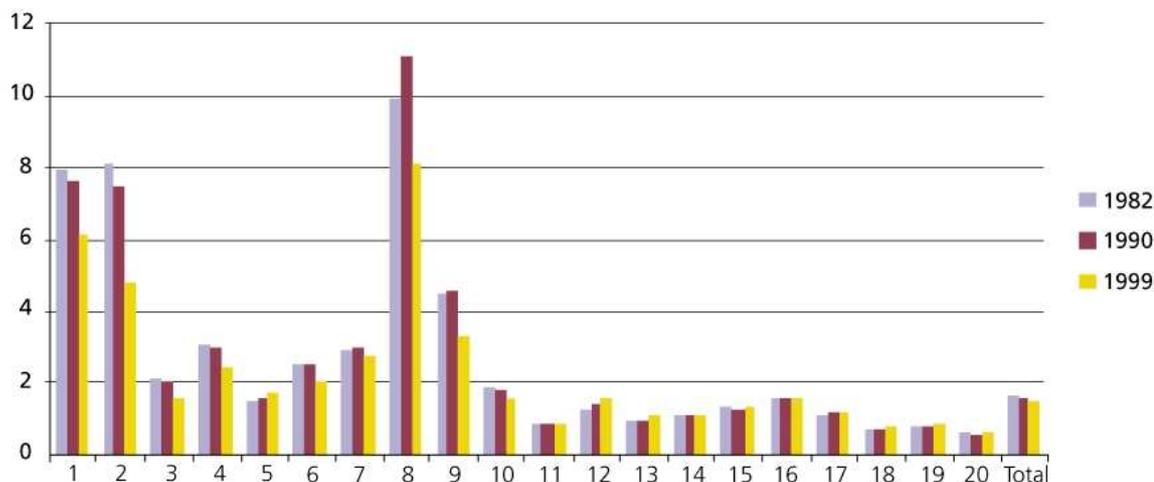
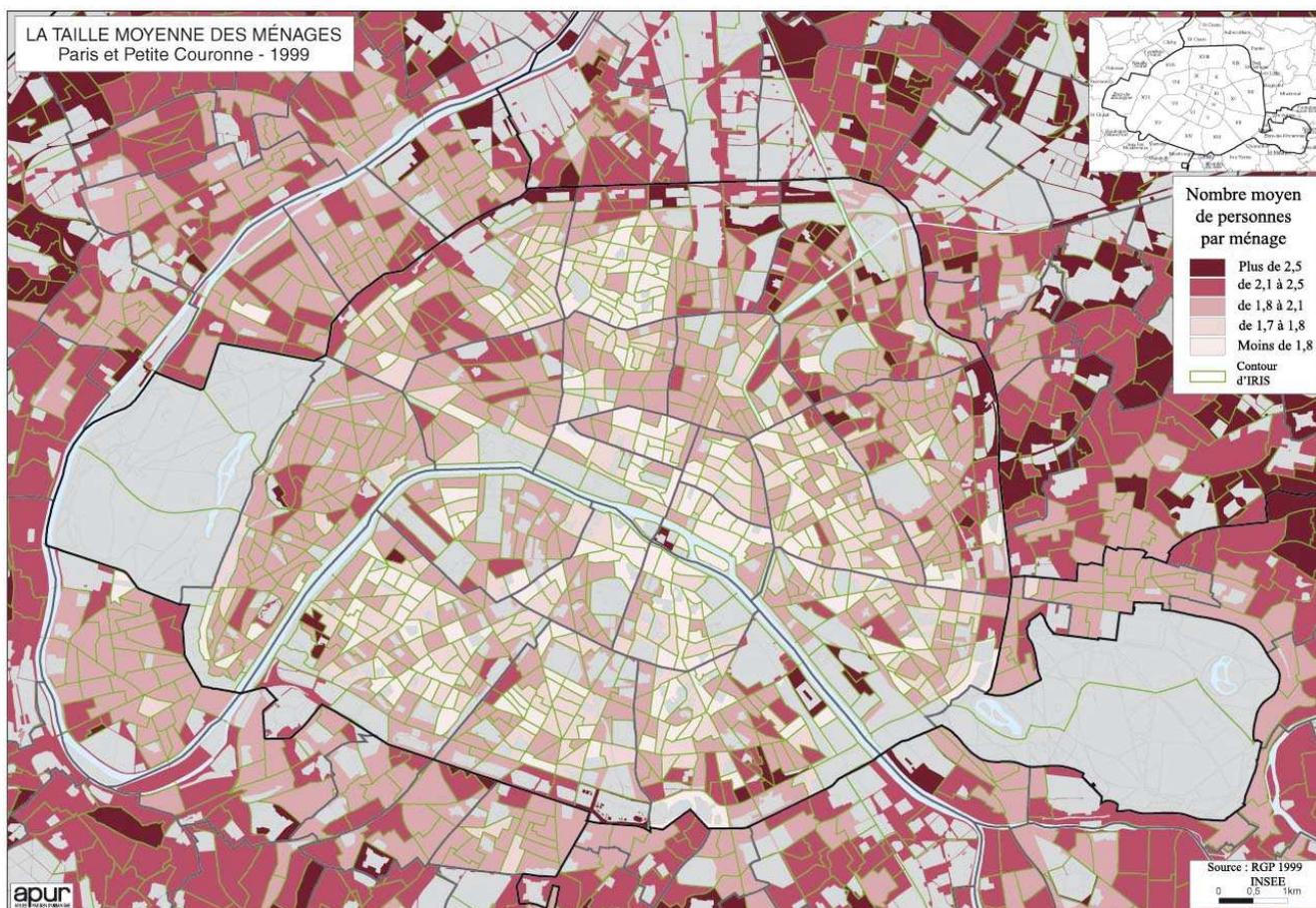


Figure 4 : Evolution de l'emploi à Paris

La répartition par âge de la population et la taille des ménages ont également changé. C'est ainsi que les adultes actifs, et notamment les femmes, sont plus nombreux. Par contre, la part des 60 ans et plus diminue puisqu'elle passe en 20 ans de 22,1% à 19,6%. Il en est de même de l'effectif des moins de 20 ans qui a baissé de 4,1 % en 20 ans et ne représente plus que 18,3 % de la population. La taille des ménages se réduit ; elle n'est plus que de 1,87 personne par ménage contre 1,94 il y a 20 ans. Aujourd'hui, 52 % des ménages ne comptent qu'une personne contre 48,2 % en 1982. L'impact d'une telle diminution, apparemment faible au regard des chiffres, a en fait des conséquences très importantes. En effet, la baisse de la population depuis 20 ans (- 50 000 habitants) s'est accompagnée d'une augmentation sensible du nombre de ménages (+ 14 300). Ce phénomène explique pour partie que le mouvement de construction très significatif qui a marqué ces deux dernières décennies (+ 50 000 logements) ne se soit pas traduit par une augmentation de la population.

Cette diminution de la taille moyenne des ménages a également eu des incidences sur la population active qui a légèrement augmenté, surtout au bénéfice de l'emploi féminin qui représente 49,2 % des actifs en 1999, contre 47,0 % en 1982. Cette évolution pose question par rapport à la diversité du peuplement de Paris et à l'accueil des enfants. Elle intervient aussi dans un contexte où la population diminue, le solde naturel positif ne compensant pas un solde migratoire négatif.



**Figure 5 : Taille des ménages**

La pression immobilière a été forte. Paris, comme centre d'une agglomération de plus de 9 millions d'habitants, est naturellement un territoire privilégié pour l'investissement en matière d'activités de services, mais aussi et peut-être surtout en matière de logements.

Entre 1990 et 1998, il s'est en effet construit à Paris en solde net 3 900 000 m<sup>2</sup> de logements pour 675 000 m<sup>2</sup> de bureaux.

Les dernières décennies ont été marquées par le problème lancinant du logement social qui, aujourd'hui encore, fait l'objet de près de 100 000 demandes dans la capitale. De même, si le parc immobilier, d'activités comme de logement, a été rénové de manière importante, la part vétuste et insalubre de ce parc demeure encore élevée. En effet, au moins un millier d'immeubles sont aujourd'hui recensés comme insalubres ou fortement dégradés.

Enfin, l'évolution des modes de vie, et notamment de la mobilité, a permis d'affirmer l'attrait de Paris dans le domaine des loisirs et du tourisme. Si la situation a connu différents cycles, le développement du tourisme de masse et du tourisme d'affaires, la création des grands équipements culturels ainsi que la préservation et la mise en valeur du paysage ont progressivement porté Paris au sommet des destinations touristiques mondiales. Mais, dans le même temps, cette évolution positive a entraîné aussi un certain rejet de la part des habitants soucieux de voir leur environnement quotidien parfois gravement perturbé. La croissance de la mobilité combinée avec des exigences

accrues en matière d'environnement conduit aussi à une sensibilité nouvelle aux pollutions, et à un souci croissant vis-à-vis des questions de santé.

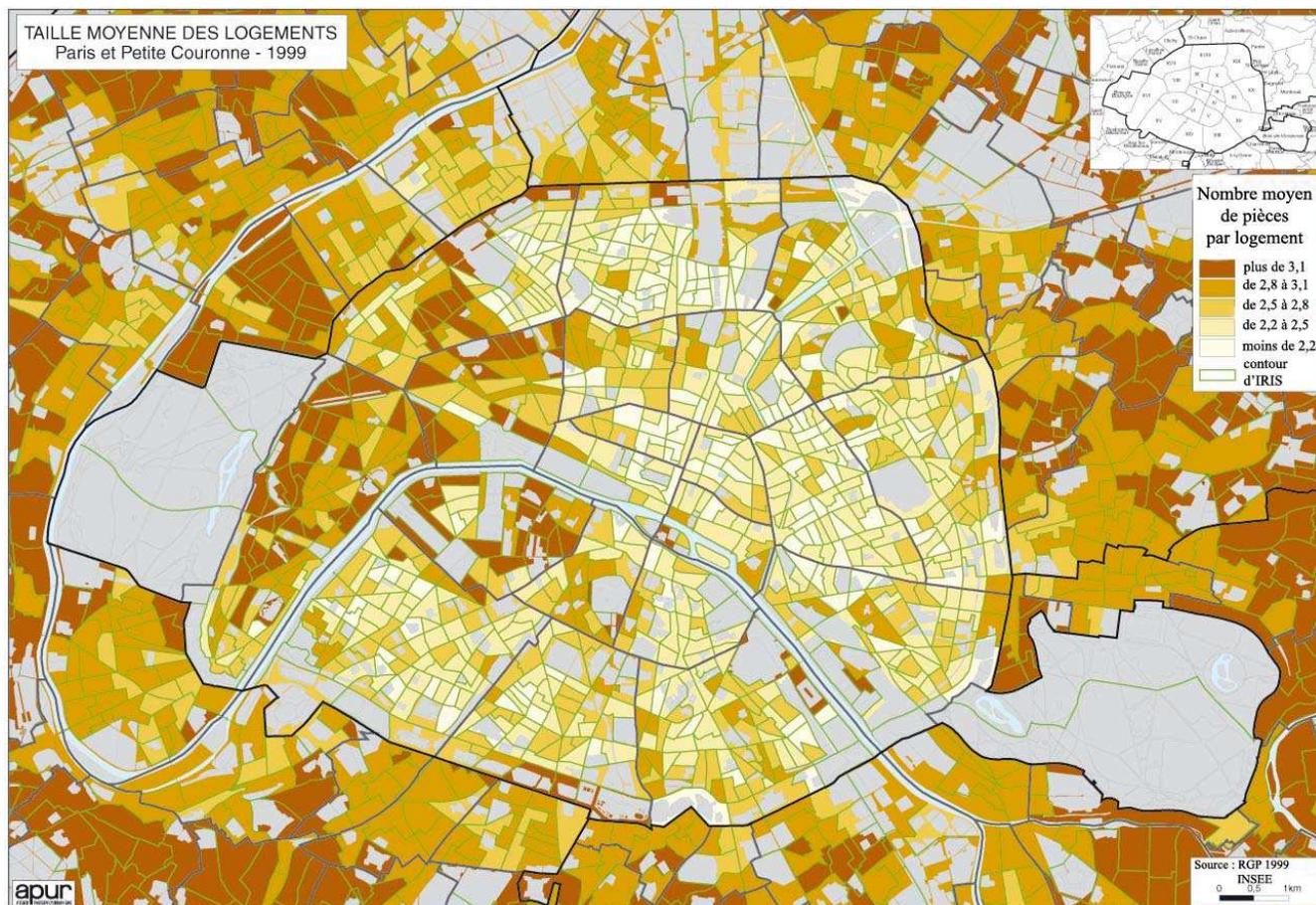


Figure 6 : Taille des logements

## I. 2 Paris et ses quartiers

La vaste mosaïque urbaine que forme Paris s'appuie sur des agencements de territoires qui sont changeants. On peut ainsi distinguer :

- *des quartiers historiques*, survivants d'une histoire prestigieuse, destinations touristiques privilégiées, dans lesquels il faut redonner toute sa place à la vie résidentielle,
- *des quartiers à dominante économique et commerciale*, dans lesquels il faut éviter que ne subsistent que quelques îlots d'habitations réservés soit à de hauts revenus, soit au contraire, à l'écart, à des populations en voie de paupérisation,
- *des quartiers plus résidentiels*, enfin, dont l'animation a tendance à s'échapper et qui regroupent pour certains de nombreuses difficultés en matière de logements, de sécurité, de vie quotidienne et de paysage.

## ➤ Population et logement

Dans ce domaine, c'est naturellement la dépopulation du centre qui doit d'abord être évoquée. Globalement continue à – 0,5 % par an, elle semble s'être très récemment ralentie.

La répartition inégale des ménages suivant leur taille et celle des jeunes, soulèvent également des questions en matière d'équilibre entre les différents quartiers. Ces questions renvoient à la prédominance de la construction de logements, notamment sociaux, dans les arrondissements de l'est.

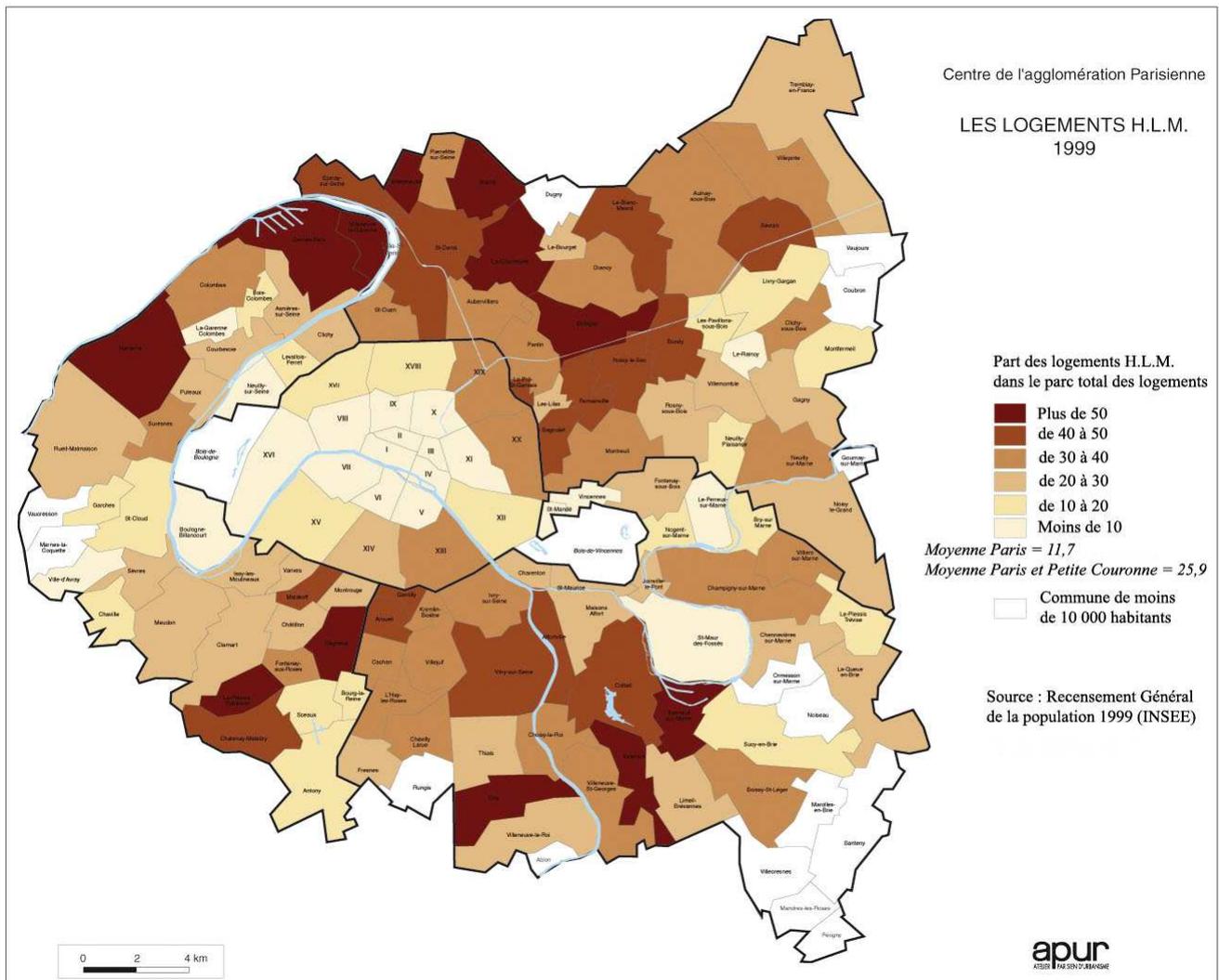
D'une manière générale, c'est d'ailleurs dans ces quartiers que se retrouvent les ménages à plus faibles revenus et les taux de chômage les plus élevés.

En ce qui concerne le parc immobilier, la répartition des immeubles vétustes, insalubres ou sans confort est diffuse, mais elle fait apparaître des secteurs où les difficultés sont particulièrement concentrées : le centre-nord et le nord-est pour le logement, le centre-ouest pour l'immobilier de services. Les logements vacants semblent par ailleurs plus nombreux qu'auparavant (136 000 en 1999), ce qui pose question, compte tenu de la forte demande, notamment en matière de logements sociaux.

La localisation et la nature du parc social a par ailleurs considérablement évolué avec les constructions nouvelles réalisées au cours des 30 dernières années et, parallèlement, la quasi-disparition des logements soumis à la loi de 1948 qui étaient auparavant plus largement répartis sur le territoire de la ville.

La désindustrialisation, avec la libération de nombreux terrains, et le souhait de répondre aux demandes très fortes en matière de nouveaux logements sociaux ont ainsi vu naître, dans plusieurs arrondissements de la moitié est de Paris, des quartiers où se conjuguent aujourd'hui les difficultés, d'autant que certains d'entre eux s'appuient sur des formes urbaines issues des conceptions des années 1960 et qui posent aujourd'hui différents types de problèmes. La mixité sociale indispensable à l'intérieur du parc de logements, mais aussi l'équilibre entre habitat et activité n'a pas pu y trouver place, faisant naître un sentiment d'exclusion chez leurs habitants et des conflits lourds en matière de sécurité.

Au total, les 13<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements – les plus denses en logements sociaux suivant la terminologie de l'Insee – en comptent 96 000 d'après le recensement de 1999, soit 47 % du parc social parisien. Le croissant entier, qui inclut aussi les 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements, en regroupe 81 %. Les dix arrondissements du centre, de construction plus ancienne, ne totalisent que 6,3 % des logements sociaux de la capitale, pour 23,3 % du parc total de logements.



**Figure 7 : Les logements HLM**

La population parisienne, stabilisée ces dernières années, doit pouvoir se maintenir à son niveau actuel. Le rééquilibrage social et urbain d'une partie de la couronne de Paris et de certains quartiers centraux constitue un défi majeur. Les quartiers du contrat de ville et du Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU), cumulent de nombreux handicaps sociaux, économiques et urbains qu'il convient de résorber.

➤ **Environnement, pollution et cadre de vie**

L'appartenance de plusieurs grandes voies parisiennes au réseau principal de circulation et la nécessité de les gérer en tant que tel a été contestée, principalement dans le centre, le nord-est et le sud-est. Des interventions locales se sont exprimées, parfois avec force, pour diversifier l'usage de ces espaces, comme pour l'avenue Jean-Jaurès, le boulevard de Clichy, ou les Grands Boulevards.

L'évolution et les composantes de la population de certains quartiers, les mouvements entre ces différents quartiers, ont fait apparaître également de nouvelles demandes en faveur d'un cadre de vie plus accueillant pour de nouveaux ménages comportant deux actifs. Cette évolution est particulièrement sensible dans le centre de Paris, mais aussi dans certains quartiers de l'est. Elle

conduit à des demandes nouvelles sur l'utilisation plus large de l'espace public et sur des équipements de quartiers supplémentaires.

En matière de paysage, la concertation a beaucoup porté, dans le croissant est, sur la préservation d'éléments du cadre bâti préexistant. Une attention plus forte s'est aussi exprimée, notamment par le biais d'associations, sur l'histoire de ces quartiers à l'intérieur de l'évolution de Paris. Au nord, en revanche, cette question a été nuancée par la forte dégradation de certains immeubles qui pouvaient impliquer davantage de démolitions-reconstructions.

De nouvelles manières de découvrir Paris se sont appuyées sur des équipements de détente et de loisirs situés dans des quartiers périphériques jusqu'alors peu visités, comme La Villette, Bercy ou Citroën. Ces aménagements ont fait naître de nouveaux centres d'intérêt mieux répartis dans la capitale, qui s'ajoutent progressivement aux itinéraires touristiques et commerciaux traditionnels.

Cette évolution complexe de Paris, au croisement des transformations sociales et des aménagements urbains a surtout fait renaître, sous une forme ou sous une autre, un attachement des Parisiens à leurs quartiers. D'une certaine manière, tout se passe comme si, après avoir goûté au plaisir de retrouver, ensemble, une identité commune, après la réduction de la tutelle de l'Etat et l'élection d'un Maire, les Parisiens étaient devenus progressivement plus soucieux d'une gestion attentive de leur environnement le plus proche.

Ce premier élément de diagnostic fait apparaître la nécessité de répondre à une première attente : réduire les inégalités territoriales en offrant un niveau de service, d'équipements, de mise en valeur des paysages urbains et d'aménagement de l'espace public adapté à la spécificité des quartiers, notamment par une attention et des efforts particuliers en direction des quartiers les plus défavorisés.

### **I. 3 Paris solidaire de son agglomération**

Cette présentation de Paris laisse cependant de côté une question essentielle : la dimension d'agglomération. Il est vrai que le dernier SDRIF de 1994 a amorcé une évolution dans ce sens, ainsi que la loi du 12 juillet 1999 sur l'organisation des agglomérations. Mais l'essentiel reste à faire sur le terrain.

Il est en effet difficile aujourd'hui de considérer les villes comme on le faisait il y a encore une dizaine d'années, c'est-à-dire comme des territoires se développant de proche en proche sur les espaces alentours.

Aujourd'hui, les villes s'organisent sous la forme d'aires urbaines, plus ou moins discontinues, suivant une structure que certains ont qualifiée d'archipel. Cette évolution est due naturellement aux facilités nouvelles en matière de mobilité, au développement des centres des communes riveraines, mais aussi à la diversification des modes de vie.

Cette nouvelle géographie urbaine appelle un dialogue adapté à l'intérieur de l'agglomération, entre les communes qui la composent, et notamment celles qui en forment le centre, c'est-à-dire Paris et la petite Couronne. Avec 6,2 millions d'habitants sur 760 km<sup>2</sup>, ce territoire regroupe 56 % de la population régionale sur 6 % seulement de son territoire, et concentre une part essentielle des enjeux.

C'est à l'intérieur de cet ensemble qu'il conviendrait de préciser l'équilibre entre le souci d'une diversification de Paris et le souci de son unité, et comment concilier la cohérence de

l'aménagement de Paris tout en affirmant les identités propres des quartiers. L'ambition de Paris, son rôle comme grande capitale et comme lieu de vie de deux millions d'habitants, se pose à cet égard dans des termes nouveaux puisque les questions d'agglomération seront partout présentes.

Evoquer Paris capitale, c'est en effet s'interroger d'abord sur la place que Paris et son agglomération, doivent tenir parmi les grandes métropoles mondiales et les relations qu'il faut nouer avec elles.

Cette question est importante de plusieurs points de vue : celui de l'économie, de la recherche et de l'enseignement, celui de la culture, du sport et du tourisme et, naturellement, celui des communications. Des projets ambitieux sont d'ores et déjà envisagés et permettent d'y répondre, notamment : la mise en œuvre du plan Université du Troisième Millénaire (U3M) ; le projet de renouvellement urbain de la couronne de Paris (GPRU) ; le réaménagement des quartiers centraux ; le développement du secteur Paris-Nord-Est en concertation avec les communes de la Plaine de France.

Evoquer Paris et ses quartiers, c'est réfléchir davantage à Paris au quotidien, en prenant en compte la diversité des modes d'occupation du sol et des paysages. C'est aussi prendre toute la mesure des difficultés vécues par ses habitants. Pour reprendre les termes de la loi SRU, il s'agit de veiller à la réduction des inégalités en terme de qualité du logement, d'accueil et de services rendus.

Chacune de ces questions appelle des correctifs, parfois de grande ampleur. A Paris, les priorités seront de mettre à niveau le parc de logements anciens (accroissement du confort, résorption de l'habitat insalubre), de gérer l'espace public (réduction des nuisances et usage plus facile par les usagers non-automobilistes) et de préserver le paysage de la capitale. Evidemment, ces questions concernent aussi les communes de l'agglomération, voisines de Paris.

De même, la déclinaison sur le territoire parisien des orientations du Plan de déplacements urbains (PDU) de la région Ile-de-France, le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA), le plan départemental de traitements des déchets, le plan de protection contre les risques d'inondation (PPRI) et le Contrat de Ville dans le domaine social, devront logiquement trouver place dans un partenariat renforcé avec les communes de l'agglomération centrale.

D'autres thèmes, comme l'avenir des canaux et la coordination de l'action foncière, s'y ajouteraient naturellement.

Cette volonté de coopération ne prendra cependant tout son poids que dans l'annonce d'une démarche concertée sur les nouveaux pôles d'équipements et d'emplois dans l'agglomération.

**La question de l'équilibre entre Paris et les autres communes de l'agglomération, doit donc être posée.** Elle peut permettre de trouver de nouvelles réponses à des situations parfois contradictoires.

Certes, des coopérations ont été amorcées depuis quelques années et plusieurs institutions existent qui sont d'intérêt commun : le SYCTOM et le SIAAP, le STIF dans lequel la Région vient de faire son entrée, l'AP-HP et le Port Autonome, par exemple. Leur existence même prouve la nécessité d'une vision des besoins et des moyens à l'échelle de l'agglomération, pour un nombre croissant de fonctions urbaines collectives.

Plus récemment de nouveaux dispositifs réglementaires ont vu le jour comme le PDU. Ils viennent d'être évoqués.

Trois thèmes majeurs appellent cependant d'autres formes d'action, plus ambitieuses : le développement économique, la réduction des inégalités et la répartition du logement, notamment le logement social.

C'est dans cette perspective que l'État et la Région ont d'ores et déjà souhaité, dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, développer une « politique d'aménagement du territoire qui contribue au redéveloppement des territoires en difficulté et à la diffusion du rayonnement des pôles de croissance ».

Dix pôles prioritaires ont ainsi été identifiés, dont 3 sont très liés à Paris : la Plaine Saint-Denis au nord, la Seine Amont à l'est, le Val de Seine, au sud-ouest.

Pour la première fois, des territoires franciliens ont aussi été, pour 2000-2006, éligibles aux fonds européens au titre de l'objectif 2, relatif à la reconversion économique et sociale. 27 communes sont concernées en totalité ou en partie et, parmi elles, 22 concernent des départements de la petite Couronne.

Si Paris a signé un Contrat de ville avec l'État et la Région, 8 Contrats de Ville concernent et regroupent des communes limitrophes de Paris : Clichy, Montreuil, Bagnolet, Aubervilliers, Saint-Denis, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et Ivry. L'un de ces contrats de Ville, celui du Val de Bièvre, est doublé d'une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) sur Arcueil et Gentilly, déclarée d'intérêt communautaire. Il concerne en partie des espaces communs avec Paris (Porte de Gentilly, Cité Universitaire Internationale).

Enfin, en Ile-de-France, 17 territoires de Grands Projets de Ville (GPV) ont déjà été choisis. 2 d'entre eux jouxtent Paris : Pantin-Bobigny-Bondy et Plaine Commune-La Courneuve-Stains.

Dans la petite Couronne, 7 groupements à fiscalité propre ont, par ailleurs, été créés. 3 d'entre eux – Plaine Commune, Val de Bièvre et Vallée de la Marne – touchent Paris. Même s'il n'ont pas de fiscalité propre, on peut y ajouter le syndicat mixte du Val de Seine, créé en août 1992, et la récente Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP).

Cependant ces structures de coordination ne concernent pas la capitale. Il faut donc essayer progressivement de faire évoluer cette situation en trouvant les moyens d'une confiance retrouvée entre Paris et ses voisines. Cela paraît d'autant plus justifié que la rareté du foncier à Paris pose des questions difficiles, si l'on veut répondre à l'ensemble des besoins formulés par les habitants mais aussi par ceux qui souhaitent venir y vivre et y travailler. Il est souhaitable que les réponses apportées à ces attentes puissent être réparties plus largement sur l'ensemble de l'agglomération, en identifiant les complémentarités et en renforçant les atouts existants.

Les communes voisines de Paris ont en effet beaucoup changé au cours de la dernière décennie, notamment du fait du renforcement des pouvoirs des maires avec le développement de la décentralisation. De vrais centres s'y développent, riches en emplois et en équipements attrayants, de sorte que la géographie des déplacements dans la région se complique singulièrement. Paris devient du même coup moins dominant.

Dans ce contexte, il est nécessaire que le dialogue et la coopération intercommunale connaissent de nouveaux développements au cours des prochaines années pour assurer globalement de meilleures conditions de vie et de meilleurs services à l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Le boulevard périphérique, limite administrative et coupure physique entre Paris et le reste de l'agglomération, ne constitue pas une frontière étanche. Ce n'est donc pas dans le seul cadre des limites de la Capitale, que pourront être résolues toutes les questions auxquelles Paris se trouve confrontée.

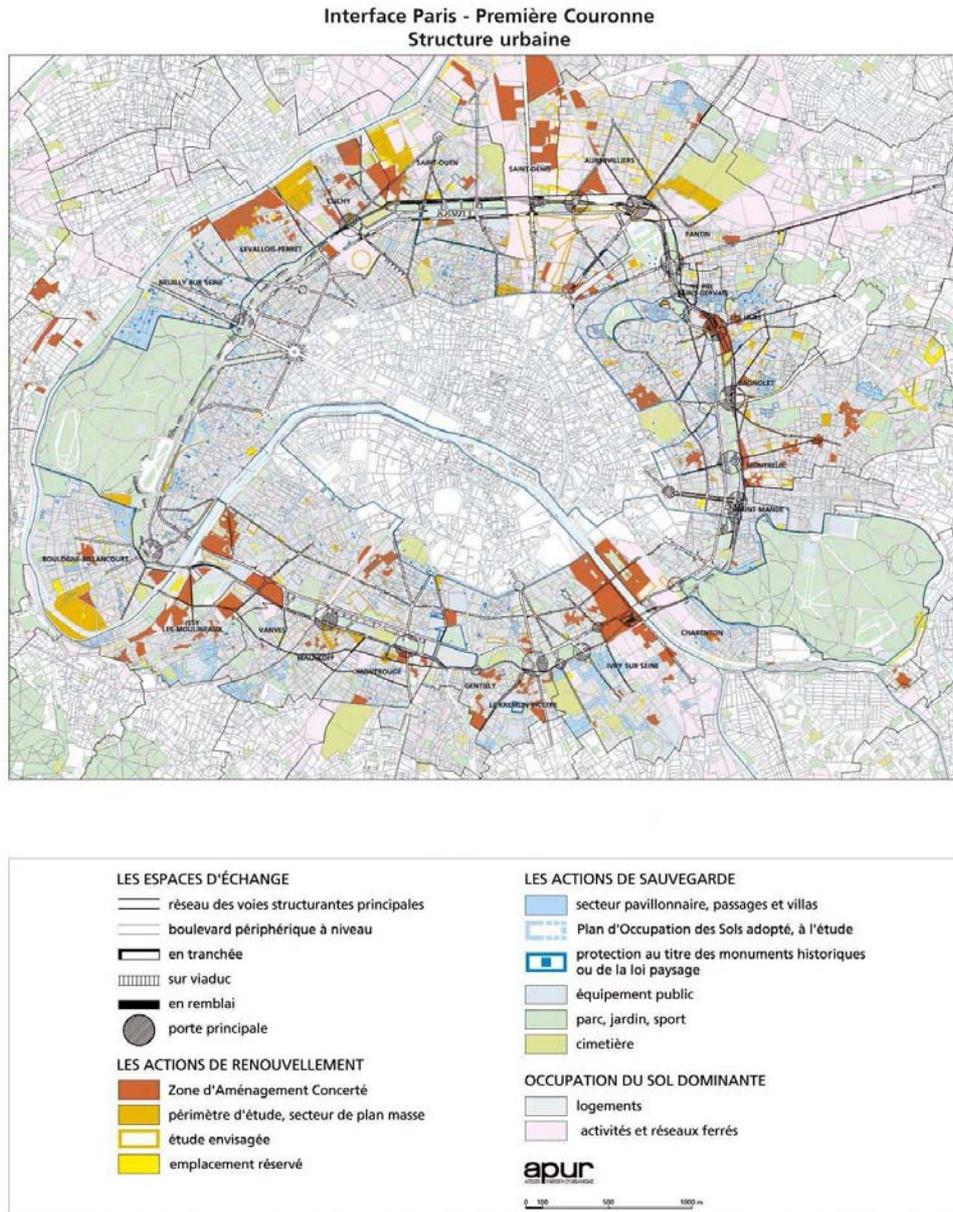


Figure 8 : Interface Paris / petite couronne (document réalisé en 2000)